

**GROUPEMENT HOSPITALIER EST
Hôpital Cardiovasculaire et
Pneumologique Louis Pradel**

28, avenue du Doyen Lépine
69677 BRON Cedex
Tél : 04.72.11.89.33
Fax : 04.72.35.73.14



**SERVICE D'ANESTHESIE REANIMATION
Pr. J.J. LEHOT**

Mesdames et Messieurs les Cardio-perfusionnistes

Ref : JJL/PF/

Lyon, le 9 mars 2011

Madame, Monsieur, Cher(e) ami(e),

J'ai reçu ces derniers jours des courriers émanant de cardio-perfusionnistes de plusieurs centres. Ces courriers attirent mon attention sur le reclassement actuellement en cours pour la profession des infirmiers non spécialisés.

Comme vous le savez, la profession de cardio-perfusionniste n'a jamais été reconnue officiellement dans notre pays. C'est pourquoi j'ai mis en tête de mes priorités lorsque j'ai été élu Président de la SOFRAPERF la reconnaissance de la profession.

Madame Bachelot, alors Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, avait chargé le Député de Meurthe et Moselle Laurent Hénart d'une mission sur les professions paramédicales. De ce fait, nous avons été conviés au Ministère le 1^{er} septembre dernier pour exposer la situation des cardio-perfusionnistes. Il s'agissait en fait d'une table ronde réunissant des représentants de différentes professions médicales et paramédicales. Concernant la SOFRAPERF étaient présents Hélène Darrieutort, Christophe Baufreton, François Alexandre et moi-même. Parlant dans le même sens, nous avons exposé la contradiction majeure existant entre d'une part la responsabilité du cardio-perfusionniste et d'autre part l'absence de statut actuel. De plus le Président de la Société Française d'Anesthésie Réanimation et la Présidente du Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs étaient présents et ont soutenu notre position (compte rendu en ligne sur le site depuis le 30.09). De plus, votre collègue Jean-Marc Horras a reçu L. Hénart au bloc opératoire pour lui expliquer le métier très concrètement. De fait, nous avons été entendus puisqu'il en est fait mention page 52 du rapport Hénart.

Il faut cependant être très vigilant puisque cette mention n'occupe que 3 lignes dans ce rapport et jusqu'à présent aucune décision concrète n'a été prise. J'ai seulement reçu un mail du Ministère qui m'envoyait le rapport (que j'avais déjà fait mettre sur le site de la SOFRAPERF depuis plusieurs années) et me demandant de bien vouloir me tenir à leur disposition.

Pour l'instant, je n'ai pas plus d'information mais évidemment les membres du CA de la SOFRAPERF et moi-même continuent à suivre le dossier très attentivement.

La Société Française de Chirurgie Thoracique et Cardio-vasculaire soutient évidemment la demande des cardio-perfusionnistes afin qu'ils accèdent au statut d'infirmier spécialisé. La reconnaissance de ce statut sera probablement un préalable à un reclassement au grade 3 et 4 de la catégorie spécialisée.

Il serait évidemment souhaitable que les cardio-perfusionnistes eux-mêmes se manifestent de la manière qu'ils jugent la plus appropriée.

Sachez que le Conseil d'Administration de la SOFRAPERF et son Président sont plus que jamais à vos côtés pour faire avancer ce dossier.

Très cordialement.

Professeur Jean-Jacques LEHOT
Président de la SOFRAPERF